

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES & PASAM

Pour faire profiter vos enfants des activités périscolaires (restauration, centre de loisirs, accueil du matin et du soir...) tout au long de l'année, n'oubliez pas de :

1 Remplir le formulaire d'inscription aux activités périscolaires

Fiche de renseignements sanitaires - Inscriptions périscolaires disponible sur :

www.choisyleroi.fr/a-votre-service/periscolaire-en-pratique

Remplissez le PDF en ligne et renvoyez-le complété au plus vite avec les pièces demandées à accueil@choisyleroi.fr ou déposez-le directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville.



2 Réserver/annuler les activités depuis votre Espace familles - Maelis

Espace accessible sur :

www.choisyleroi.fr/a-votre-service/espace-famille-maelis/

Connexion grâce à votre code famille et votre mot de passe, qui vous seront envoyés par voie postale dès réception et traitement de votre fiche de renseignements sanitaires - Inscriptions périscolaires.

À NOTER

> **Les centres de loisirs de la Ville seront fermés mercredi 1^{er} septembre 2021.**

> **Pour les centres de loisirs le mercredi*** : les réservations ou annulations seront closes le mercredi (à minuit) de la semaine précédente.

> **Pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires*** : les réservations ou annulations seront closes 14 jours avant pour toute la période de vacances.

**Passé le délai de réservation, et sous réserve de places disponibles, les journées en centre de loisirs seront facturées avec une majoration de 50%.*

Toute annulation hors délai sera facturée. Seul un justificatif d'absence pour raisons médicales (au nom de l'enfant) transmis au service Enfance et Vie Scolaire pourrait être pris en compte dans le cadre d'un ajustement de facture.

3 Faire calculer votre quotient familial - PASAM

Le PASAM (Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales), ou quotient familial, permet à toutes les familles d'accéder aux prestations municipales sur la base d'un tarif proportionnel aux revenus et à la composition du ménage.

Il doit être renouvelé chaque année, au plus tard fin avril, pour application l'année scolaire suivante (de septembre à août).

Les dossiers déposés en cours d'année seront valides le mois suivant la réception.

Fiche familiale pour PASAM 2021-2022 disponible sur : www.choisyleroi.fr/a-votre-service/le-quotient-familial

Remplissez le PDF en ligne et renvoyez-le complété au plus vite avec les pièces demandées à accueil@choisyleroi.fr ou déposez-le directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville.